



CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
DE SOIGNIES

Guide pratique

CPAS de Soignies

rue du Lombard 4 à 7060 Soignies
tél.: (0) 67 348 111 - fax: (0) 67 348 123
e-mail: direction@cpas-soignies.be

SOMMAIRE

<i>Comment fonctionne le CPAS?</i>	4
<i>Qui gère le CPAS?</i>	5
<i>Que gère le CPAS?</i>	6
I. SERVICES GENERAUX	6
1. L'Administration Centrale.....	6
2. Le Service d'Entretien TECHNIQUE.....	6
II. SERVICES SOCIAUX	7
1. Le Service d'Action Sociale Individuelle.....	7
L'Aide Juridique de Première Ligne.....	9
Le Service de Coordination Sociale.....	10
2. Les Services d'Aide à Domicile.....	11
1) Le Service d'Aide aux Familles et aux Personnes Âgées.....	11
2) Le Service de Repas Chauds.....	11
3) Le Soignies Aides Ménagères Service (SAM-Service).....	12
4) Le Club Senior.....	12
3. Le Service d'Insertion Socioprofessionnelle (Le CRIC).....	13
1) L'Insertion Sociale.....	13
2) L'Insertion Socioprofessionnelle.....	14
4. Le Service de Médiation de Dettes et de Règlement Collectif de Dettes...	15
1) La Médiation de Dettes.....	15
2) Le Règlement Collectif de Dettes.....	15
III. ETABLISSEMENTS	17
1. Le Centre d'Hébergement pour Seniors.....	17
1) La Maison de Retraite et la Maison de Repos et de Soins.....	17
2) Le Complexe d'appartements pour personnes âgées.....	17
2. La Maison d'Enfants.....	18
3. Le Centre de la Petite Enfance (Les p'tites Arsouilles).....	19
1) La Crèche.....	19
2) La Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE).....	20
3) Le Service d'Accueillantes d'Enfants Conventionnées.....	20
4. Le Quinquet asbl.....	21
1) L'Entreprise de Formation par le Travail (EFT).....	21
2) Le Secteur ENFANTS (CEC).....	22
IV. GESTION EN PARTENARIAT - SERVICES	23
1. La Régionale Promo-Logement (AIS).....	23
2. Le COSSAD.....	23
3. L'Association Régionale de Soins Palliatifs "RELIANCE".....	23
4. L'Action en Milieu Ouvert "J 4".....	24
V. GESTION EN PARTENARIAT - ETABLISSEMENTS	25
1. Le Centre Hospitalier Régional de la Haute Senne.....	25
2. La Maisonnée.....	26
3. Centre d'Accompagnement de la Personne Handicapée "La Tarentelle".....	26



Le Centre Public d'Action Sociale de Soignies est régi par la loi organique du 8 juillet 1976. Le fondement de son action repose sur le principe que toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Il a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles, sans distinction d'âge, de nationalité ou de ressources, l'aide due par la collectivité.

Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médicosociale ou psychologique.

Il est une institution publique qui s'adresse à la population sonégienne pour ses missions légales obligatoires, mais à une population plus large pour ses missions facultatives telles que la gestion d'établissements.

XXXXXXXXXXXX

COMMENT FONCTIONNE LE CPAS ?

Le CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE est l'organe de décision.

Le Conseil actuel a été installé le 15 janvier 2007. Il se réunit une fois par mois.

Il est composé de onze Conseillers, élus par le Conseil Communal pour une période de six ans, et du Secrétaire du C.P.A.S. :

- le Président: Emile LECHIEN
- les Conseillers: Elisabeth BAETEN, Marianne DENAUT, Jean-Christophe GAUTIER, Eric GELARD, Vincent HOST, Philippe KESTEMONT, Christelle LEGRAND, Caroline LORÉ, Christine TAILLEMAN, Jean-Luc THOMAS
- le Secrétaire: Paul BUISSERET

Le BUREAU PERMANENT est chargé de l'expédition des affaires courantes et des décisions de gestion journalière. Il se réunit une à deux fois par mois.

Il est composé du Président, de trois Conseillers et du Secrétaire du C.P.A.S.

Le COMITE SPECIAL DU SERVICE SOCIAL examine les demandes d'aides individuelles et l'octroi du revenu d'intégration sociale. Il se réunit une fois par semaine.

Il est composé du Président, de quatre Conseillers, du Secrétaire du C.P.A.S., du directeur du Service et du travailleur social en chef; les travailleurs sociaux y assistent également.

Le COMITE SPECIAL DE GESTION DE LA MAISON DE RETRAITE est chargé de l'examen des dossiers d'admission des résidents à la Maison de Retraite du CPAS ou dans des maisons de repos extérieures, de donner son avis en matière d'investissement, de l'examen et du suivi budgétaire.

Il est composé du Président, de quatre Conseillers, du Secrétaire du C.P.A.S. et du Directeur de l'établissement.

Le **CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE** organise des services généraux et des services sociaux, gère des établissements et travaille en partenariat avec des institutions extérieures.

XXXXXXXXXX

QUI GERE LE CPAS ?

1. Le PRESIDENT DU C.P.A.S. qui est Monsieur Emile LECHIEN.

Il dirige les activités du Centre et est chargé de l'exécution des décisions du Conseil.

Il reçoit au siège social du C.P.A.S. rue du Lombard 4 (rez-de-chaussée), sur rendez-vous.

(tél : 067/348 111 - fax : 067/348 123).

2. Le SECRETARE DU C.P.A.S. qui est Monsieur Paul BUISSERET.

Il dirige l'Administration, instruit les affaires et est le Chef du personnel.

Il assiste les mandataires politiques dans le cadre de leurs prérogatives et de leurs actions.

Il reçoit au siège social du C.P.A.S. rue du Lombard 4 (1^{er} étage), uniquement sur rendez-vous.

(tél : 067/348 111 - fax : 067/348 123).

XXXXXXXXXX

QUE GERE LE CPAS ?

I. SERVICES GENERAUX

1. L'ADMINISTRATION CENTRALE

Elle est située rue du Lombard 4 à 7060 Soignies
(tél : 067/348 111 - fax : 067/348 123 - mail général: direction@cpas-soignies.be)

Elle comprend :

- le Secrétariat Général
- les Services Comptable et Financier sous la direction de Madame Isabelle GICART, Receveur (tél. 067/348 106)
- les Services Budgétaire et Informatique sous la direction de Monsieur Paul VANCOILLIE, Attaché Economiste (tél. 067/348 113)
- les Services Juridique et du Personnel sous la direction de Madame Patricia DUMAY, Attachée Juriste (tél. 067/348 101)

L'ensemble se compose d'une équipe de 19 personnes.

Les heures d'accessibilité au public sont:

Lundi	de 08H30	à 11H30			
Mardi	de 08H30	à 11H30	et de	13h30	à 15h30
Mercredi	de 08H30	à 11H30			
Jeudi	de 08H30	à 11H30	et de	13h30	à 15h30
Vendredi	de 08H30	à 11H30			

2. LE SERVICE D'ENTRETIEN TECHNIQUE

Ce Service est situé chaussée de Braine 47 B à 7060 Soignies
(tél : 067/348 125 - fax: 067/348 129).

Il coordonne les activités techniques, tant dans ses aspects préventifs que correctifs et curatifs, ainsi que les chantiers de travaux. Il s'occupe de la prévention en matière de sécurité.

L'équipe de 6 personnes est supervisée par le Responsable Technique, Monsieur Gérard DELIGNE.

II. SERVICES SOCIAUX

Les Services Sociaux du CPAS sont situés en plusieurs endroits de la ville.

Le Directeur est Monsieur Dominique SAMYN (tél.: 067/348 160).

1. Le Service d'Action Sociale Individuelle

Ce service est situé chaussée de Braine 47 B à 7060 Soignies
(tél.: 067/348 150 - Fax: 067/348 159)

L'assistante sociale responsable du Service est Madame Carine VANDER SCHAEGHE (tél.: 067/348 156). L'équipe pour l'Action Sociale Individuelle est composée de 9 travailleurs sociaux et de 6 travailleurs administratifs.

Les heures d'accessibilité au public sont :

Lundi	de 08h00 à 11h30	et de 13h00 à 16h30
Mardi	de 08h00 à 11h30	et de 13h00 à 16h30
Mercredi	de 08h00 à 11h30	et de 13h00 à 16h30
Jeudi	l'équipe travaille à bureau fermé	
Vendredi	de 08h00 à 11h30	et de 13h00 à 16h30

Les travailleurs sociaux reçoivent sur rendez-vous. Les lundi et mercredi de 9h00 à 11h30 des permanences sont organisées pour les nouvelles demandes de droit à l'intégration sociale (DIS).

Les travailleurs sociaux peuvent vous aider dans les démarches administratives, vous conseiller et vous orienter vers les services ou organismes adéquats.

Ils examinent avec les personnes les demandes telles que :

- Revenu d'intégration sociale (loi du droit à l'intégration sociale du 26 mai 2002 qui remplace la loi sur le Minimex)
- Avances sur allocations sociales (chômage, indemnité mutuelle, pension,...)
- Recherche de maison d'accueil pour les personnes sans-abri, examen des conditions pour la prime d'installation pour les personnes qui ont été sans-abri
- Aides financières diverses (pour frais médicaux, caution locative,...)
- Intervention totale ou partielle dans les frais de participation sportive ou culturelle
- Allocation de chauffage
- Etc.

Ces demandes sont soumises à la décision du Comité Spécial du Service Social, seul compétent pour statuer sur les demandes individuelles.

Les travailleurs sociaux et les membres du Comité sont tenus au secret professionnel ; quelle que soit la demande, celle-ci sera toujours traitée de manière confidentielle.

Le Service d'Action Sociale Individuelle propose également :

- Le service de guidance budgétaire pour les personnes désireuses d'être aidées très concrètement dans la gestion de leur budget. Il fonctionne uniquement sur rendez-vous.
- Les "rendez-vous logement" : informations, conseils, orientation, aide éventuelle dans les démarches pour la recherche d'un logement.
- Intervention dans les situations d'expulsion.
- Quatre studios d'insertion pour personnes isolées à bas revenus et deux logements de transit (hébergement de courte durée) pour des personnes privées de logement dans des cas de force majeure (ex : incendie, inondation). Un accompagnement social intensif est assuré.
- L'Espace Energie créé suite aux nombreuses mesures fédérales et régionales visant à assurer aux ménages une fourniture en électricité, en gaz, en eau, une allocation de chauffage, ...

- La station de rechargement de compteur à budget est située à la chaussée de Braine 47 B à 7060 Soignies.

Tout sonégien qui dispose d'un compteur à budget peut y recharger sa carte.

Attention: le rechargement de la carte peut se faire les mardis de 9h00 à 12h00 et les vendredis de 13h00 à 16h00 et uniquement par Bancontact.

- Tout sonégien peut prendre contact avec le Service d'Action Sociale Individuelle pour toute question ou problème relatif à une facture d'électricité, de gaz ou d'eau.
- La Guidance Sociale Energétique est une mission confiée aux CPAS pour réaliser des actions vis-à-vis des ménages en difficulté afin de les aider à mieux consommer et ainsi réduire leurs factures énergétiques : organisations de conférences, séances d'information, accompagnement personnalisé (diagnostic et guidance énergétique).
- La Commission Locale d'Avis de Coupure : lorsque le client est averti de la date de coupure de gaz et/ou d'électricité, le CPAS reçoit une copie de l'avis. Un accompagnement social est proposé dès ce moment.

- Accueil et suivi des demandeurs d'asile : le CPAS se voit attribuer par l'Etat Fédéral un nombre annuel de demandeurs d'asile à accueillir.

En 2001, le CPAS de Soignies a créé des Initiatives Locales d'Accueil (ILA) suite aux changements législatifs. C'est ainsi que le CPAS de Soignies dispose de 21 places d'accueil réparties sur plusieurs logements.

L'aide matérielle : hébergement, nourriture, soins de santé, frais scolaires, frais de procédure...est couverte par un subside fédéral.

Le travailleur social accompagne les demandeurs d'asile et assure un suivi psychosocial et administratif.

L'Aide Juridique de Première Ligne

Le CPAS de Soignies, en collaboration avec le Barreau de Mons, a mis sur pied une permanence d'aide juridique accessible à tous.

Un(e) avocat(e) est affecté(e) à la permanence qui se tient deux fois par mois, de 16h00 à 18h00, au Service d'Action Sociale Individuelle, chaussée de Braine 47 B à Soignies (Renseignements: 067/348 111).

Un calendrier des permanences est disponible sur place.

Le Service de Coordination Sociale

La Coordinatrice est Madame Martine MICHEL, assistante sociale (tél. 067/348 164).
Ce service est situé chaussée de Braine 47 B à 7060 Soignies.

Le CPAS ne peut répondre seul à tous les besoins psycho-médico-sociaux.

Puisqu'il existe sur le plan local une très grande richesse de ressources avec les services, les groupements, les associations et les citoyens, il est devenu indispensable de travailler en collaboration.

Forts de quelques années d'expérience, les partenaires sont actuellement plus efficaces pour organiser la prévention, que ce soit d'un point de vue théorique, d'action de terrain ou d'une réflexion sociopolitique et pour collaborer efficacement dans la prise en charge de certaines situations individuelles.

La Coordination Sociale a défini quatre objectifs principaux :

- permettre aux services de se rencontrer et de mieux se connaître,
- réaliser un état des lieux des moyens sur l'entité,
- réaliser un état des lieux des besoins de la population locale,
- répondre à certains de ces besoins par des actions communes.

Ces objectifs sont réalisés grâce à différentes activités :

- la stimulation du réseau des intervenants sociaux : organisation de journées de rencontre, de conférences, de journées de formation ou de recyclage, réunions d'information et/ou de réflexion,
- la mise à jour permanente d'un répertoire social local,
- la recherche de partenaires pour les actions menées ou projetées, soit par les services sociaux du CPAS, soit par des partenaires.

2. Les Services d'Aide à Domicile

Ces services sont situés au Pavillon, chaussée de Braine 47 à 7060 Soignies. (tél. 067/348 154 - fax: 067/348 145).

La coordination est assurée par Madame Monique URBAIN, Assistante Sociale.

Il comprend quatre secteurs d'activités:

1) Le Service d'Aide aux Familles et aux Personnes Âgées

Agréé par la Région Wallonne (n° d'agrément 11.100), ce service est constitué d'une équipe de 25 aides familiales qui se rendent à domicile pour répondre d'une manière adéquate et personnalisée aux besoins des personnes âgées, handicapées et aux besoins des familles en difficultés.

Elles assurent un soutien psychologique et moral, une aide dans les tâches ménagères quotidiennes, une aide dans l'organisation de leur vie, l'éducation des enfants, un relais avec la famille, l'entourage, les autres services existants, une réponse à la demande de chacun.

2) Le Service de Repas Chauds

Ce service est destiné à quiconque est dans l'impossibilité de préparer son repas pour des raisons matérielles, physiques et/ou morales. Le repas est équilibré, diététique, et servi chaud. A la demande du client, un régime strict est respecté. Il comporte un potage, un plat composé de légumes, viande ou poisson et pommes de terre et un dessert. Le repas est personnalisé en respectant les habitudes alimentaires de chacun.

Il fonctionne dans le cadre d'un service de maintien à domicile intégré. Le passage de l'aide familiale rassure la personne et son entourage.

L'aide familiale est attentive à l'évolution de la personne. Elle assure les dépannages tels que courses urgentes, prise de médicaments. Elle est à l'écoute des besoins de la personne et est un maillon social important pour le maintien à domicile.

3) Le Soignies Aides Ménagères Service (SAM-Service)

Le CPAS a démarré son Service d'Aides Ménagères le 1^{er} novembre 2003. Il est subsidié par le pouvoir fédéral.

Il compte actuellement 28 aides ménagères et 2 aides ménagers et plus de 220 utilisateurs.

Le travail de l'aide ménagère consiste essentiellement en prestation de nettoyage des habitations privées des utilisateurs. L'aide ménagère est rétribuée par le CPAS qui est son employeur.

Pour pouvoir bénéficier du Service, l'utilisateur doit résider sur l'entité de Soignies et avoir introduit une demande auprès de la société émettrice SODEXHO qui lui attribue un numéro de client.

Il achète ensuite ses chèques "Titres-Services" (par 10 au minimum) auprès de cette société, au tarif unitaire de 6,70 € (au 1^{er} mai 2008, 7,00 €). L'utilisateur pourra bénéficier d'un remboursement partiel d'impôt (entre 30 et 40 %) l'année suivante.

Une convention signée entre le Service et l'utilisateur fixe les conditions et la fréquence d'intervention (plages de 4 heures).

Lors de chaque prestation de 4 heures, l'utilisateur remet un "Titre-Service" par heure prestée à l'aide ménagère après l'avoir signé et daté.

L'encadrement du personnel est assuré par une employée administrative et une assistante sociale.

4) Le Club Senior

Il propose des activités pour personnes âgées et pour des adultes handicapés et isolés. Elles sont organisées deux mardis par mois.

Le personnel assure les déplacements au départ et au retour du domicile. Les aides familiales sont présentes pour assurer l'encadrement et apporter l'aide nécessaire aux plus handicapés.

Ces activités sont l'occasion de sortir de chez soi, retrouver des personnes connues, échanger des idées, des souvenirs, ou encore de s'amuser (jeu de cartes, chants, tricot).

Des activités extérieures sont organisées plusieurs fois par an (excursions, goûter lors des fêtes, fête du Troisième âge, ...).

3. Le Service d'Insertion Socioprofessionnelle (Le CRIC)

Le CRIC (Centre de Ressources Individuelles et Collectives) se situe rue Grégoire Wincqz 97 A à 7060 Soignies (tél. et fax: 067/348 158).

Son responsable est Monsieur Dominique BARÉ, psychologue, assisté de 5 travailleurs psychosociaux et d'une employée administrative.

Le CRIC développe un double dispositif d'insertion: socioprofessionnelle d'une part et psychosociale et culturelle d'autre part.

Le CRIC a pour objectif d'accompagner tout bénéficiaire du revenu d'intégration sociale dans l'élaboration, la construction d'un projet professionnel, de vie ou autre. Pour y parvenir, le CRIC invite chacun à progresser dans la connaissance de soi, de ses qualités et ses défauts, de ses idéaux et sa réalité, ..., en bref, à décider de son avenir.

Que ce soit au travers de rencontres individuelles avec un travailleur social ou d'activités en groupe, l'équipe du CRIC sert prioritairement de soutien, d'accompagnateur sur ce chemin nouveau tracé par le bénéficiaire.

1) L'Insertion Sociale

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Centre est agréé par la Région Wallonne en tant que Service d'Insertion Sociale. Dans ce cadre, le CRIC assure principalement des missions préventives, éducatives et de récréation de lien social, en organisant des activités de groupe :

- Un lieu d'accueil, d'échange, d'entraide et d'actions collectives.
- Des Ateliers d'Expression par la Culture : atelier théâtre, atelier arts plastiques, ...
- Des Rendez-Vous Culture (préparation et visite d'expositions) et les soirées spectacles article 27. Le CRIC délivre sur simple demande des tickets article 27 destiné à l'ensemble des bénéficiaires du CPAS.
- Des groupes de parole à visée éducative: le groupe "Maman", "Parl' Action", ...
- Des ateliers d'initiation aux technologies de l'information et de la communication: atelier journal, Web Reporter, Web radio, initiation à internet, ...
- Dans le cadre de la Fondation Roi Baudouin, le CRIC développe en partenariat, un atelier cuisine et un atelier jardin collectif.

2) L'Insertion Socioprofessionnelle

Les agents d'insertion du CRIC assurent l'élaboration et le suivi des projets individualisés d'intégration sociale de tous les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, âgés entre 18 et 50 ans. Ils accompagnent individuellement toute personne désireuse de développer son projet professionnel et proposent conseils et orientations en matière de recherche de formation et d'emploi.

Le CRIC organise également des modules de socialisation et de préparation à la recherche active d'emploi, ainsi que des tables de l'emploi (aide à la rédaction de CV et consultation sur Internet).

Les agents d'insertion du CRIC favorisent la mise à l'emploi de certains bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (article 60, § 7, de la loi organique des CPAS) dans les services du CPAS, de la Commune ou d'asbl partenaires (partenariat actif avec l'Entreprise de Formation par le Travail "Le Quinquet").

Dernièrement, un chargé de relations-entreprises collabore avec l'équipe afin de favoriser la mise à l'emploi dans les entreprises privées (article 61 de la loi organique des CPAS).

Les différentes actions sont reconnues et subventionnées par le Fonds Social Européen et la Région Wallonne.

Enfin, le CRIC participe à l'appel à projet du Forem dans le cadre du Plan d'Accompagnement des Chômeurs en proposant des modules de sensibilisation professionnelle (Reportage Citoyen Actif) et d'orientation professionnelle (la Créativité au Service de l'Emploi).

4. Le Service de Médiation de Dettes et de Règlement Collectif de Dettes

Vous pouvez contacter le Service de Médiation de Dettes du CPAS de Soignies (agrée par la Région Wallonne - RW/SMD/131) rue Tour Petit Château 33 à 7060 Soignies (Tél.:067/348 178 - fax:067/348 171).

L'assistante sociale responsable est Madame Laurence CORDOVERO. Elle est assistée de deux travailleurs sociaux, d'une juriste et d'une employée d'administration.

Il s'agit d'un service supplémentaire à toutes les personnes domiciliées dans l'entité sonégienne qui rencontrent des problèmes de surendettement étrangers à une activité commerciale existante.

Les bureaux sont accessibles du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Cependant, afin de permettre une meilleure écoute aux difficultés rencontrées, les travailleurs sociaux reçoivent les personnes essentiellement sur rendez-vous.

Pour les aider dans leur mission, le CPAS a signé une convention avec un avocat du Barreau de Mons.

1) La Médiation de Dettes

Qu'elle soit de type amiable ou judiciaire, la médiation de dettes a pour objectif de permettre aux usagers de retrouver un équilibre financier et de rembourser leurs dettes de manière conforme à la dignité humaine.

Enfin, face au développement extraordinaire des crédits et à la complexité des situations de surendettement, le Conseil de l'Aide Sociale a décidé, en 1999, de s'inscrire dans le cadre de la loi du 5 juillet 1998 concernant le règlement collectif de dettes et d'accepter sa désignation en qualité de médiateur judiciaire.

2) Le Règlement Collectif de Dettes

Ce service s'adresse à toute personne non commerçante, domiciliée en Belgique, qui n'est pas en état de manière durable de payer ses dettes (emprunts, loyer, électricité, gaz, eau, pension alimentaire, soins de santé, ...) et qui n'a manifestement pas organisé son insolvabilité.

Pour ce faire, il y a lieu d'introduire une requête auprès du Greffe du Tribunal du Travail du domicile du requérant.

Cette requête doit comporter un certain nombre d'éléments et, en cas de difficulté, vous pouvez vous faire aider gratuitement par un service agréé en médiation de dettes ou un avocat (renseignements pour l'arrondissement judiciaire de Mons: Barreau d'Aide Juridique, tél.: 065/37 90 11).

Pour connaître le service agréé le plus proche en Région Wallonne, vous pouvez former le n° vert 0800/11 901.

L'application de cette procédure permet, entre autre, au Juge du Tribunal du Travail d'imposer un plan de remboursement limité dans le temps et aux familles surendettées d'envisager leur avenir dans le respect de la dignité humaine.

x x x x x x x x x x

III. ETABLISSEMENTS

1. Le Centre d'Hébergement pour Seniors

1) La Maison de Retraite et la Maison de Repos et de Soins

Cet établissement est situé chaussée de Braine 47 à 7060 Soignies (tél. 067/348 200 - fax : 067/348 299).

Le Directeur est Monsieur Thierry MARSILLE. Il a sous sa direction 60 membres du personnel.

Le CPAS a conçu le projet de donner à cet établissement des fonctions distinctes et complémentaires.

- La Maison de Retraite a une capacité de 15 lits pour personnes valides ou semi-valides autonomes dans les conditions du confort hôtelier. Chaque pensionnaire dispose d'une chambre confortable, bien éclairée avec cabinet de toilette individuel et petit réfrigérateur.
- La Maison de Repos et de Soins a une capacité de 86 lits parmi lesquelles 50 chambres individuelles et 6 chambres à deux lits. Elle est destinée aux personnes nécessitant des soins importants et atteintes d'une maladie de longue durée. L'organisation est semblable à celle d'un service hospitalier. Les soins sont prodigués par un personnel nombreux et qualifié (infirmier(ère)s, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, ...) et ce service dispose d'un équipement très performant (bains levants, lits articulés, cabinet médical).

Le principal souci au sein de l'établissement est d'éviter que les personnes âgées se replient sur elles-mêmes et de veiller à ce qu'elles continuent à s'intéresser aux préoccupations quotidiennes des adultes.

Une animation bien comprise doit signifier équilibre de vie, mouvement et chaleur. Il importe donc de restituer la valeur affective du "chez soi" afin de ne pas donner à la personne âgée l'impression d'aliéner ses libertés en entrant en Maison de Repos.

Il faut recevoir le nouveau venu, le familiariser avec l'environnement, l'aider à personnaliser sa chambre et lui donner la possibilité d'avoir une vie active tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

2) Le Complexe d'appartements pour personnes âgées

Le CPAS a un projet de construction de 63 appartements qui seront situés chaussée de Braine 47 A à Soignies, à l'emplacement de l'ancien hospice.

2. La Maison d'Enfants

Cet établissement est situé rue Chanoine Scarmure 38 à Soignies.

Tél. et fax: 067/348.180

Le Directeur est Mr Thierry MAILLEUX qui dirige une équipe éducative composée de 14 personnes.

La Maison d'Enfants est agréée par la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse en tant que SAAE (Service d'Accueil et d'Aide Educative). Elle assure l'encadrement socioéducatif de 15 enfants, garçons et filles, dont l'âge varie de 3 à 18 ans (structure verticale mixte).

Nous oeuvrons sur base de mandats établis principalement par les instances de placement de l'arrondissement judiciaire de Mons, à savoir le Service d'Aide à la Jeunesse (aide acceptée), le Service de Protection Judiciaire et le Tribunal de la Jeunesse (aide contrainte). Nous pourrions également, comme stipulé dans la loi Organique, envisager l'accueil d'un enfant sur base d'une demande effectuée par le CPAS.

Nous accueillons des enfants et des adolescents fragilisés, souffrant de carences affectives profondes et/ou victimes de violences psychologique, physiques, ...

Parfois, nous sommes amenés, par soucis de proximité, à travailler avec les instances de placement de Nivelles et Charleroi.

Nos missions sont spécifiques et en dénombrons quatre:

- l'accueil et l'éducation de jeunes nécessitant une aide en dehors de leur milieu familial de vie,
- la mise en œuvre un programme d'aide en vue de la réinsertion dans leur milieu de vie,
- la supervision et l'encadrement sociopédagogique de l'usager en logement autonome,
- l'apport d'une aide à l'usager ainsi qu'à sa famille par des actions socioéducatives dans le milieu familial de vie.

Les admissions se font sur base d'une procédure établie par la Maison d'Enfants.

Le respect et l'aspect qualitatif de la procédure d'admission est un facteur très important pour la crédibilité de l'institution et offre une garantie quant à l'application du projet pédagogique.

3. Le Centre de la Petite Enfance (Les p'tites Arsouilles)

Il comprend trois services agréés par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE): la Crèche, la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance et le Service d'Accueillantes Conventionnées.

Ces services accueillent des enfants âgés de 0 à 3 ans durant le temps de travail, la formation ou la recherche d'emploi de leurs parents.

Pour les trois services, la participation financière demandée est calculée en fonction des revenus des parents; ces frais sont fiscalement déductibles.

Le siège du Centre de la Petite Enfance se trouve à la rue Ferrer 11 à 7060 Soignies. (tél.: 067/348 190 - fax: 067/348 123).

La Directrice est Madame Marie-Christine PEETERS (Tél.: 067/348 185).

1) La Crèche

La Crèche "Les p'tites Arsouilles" est agréée pour l'accueil de 49 enfants.

Elle ouvre grand ses portes de 7h00 à 18h00 chaque jour ouvrable de la semaine.

Les enfants évoluent à leur rythme au sein d'un groupe d'enfants qui ont sensiblement le même âge. Il y a 4 sections au sein de la Crèche (les Bébés, les Moyens, les Minis et les Grands).

Nous privilégions les passages d'une section à l'autre avec la puéricultrice que l'enfant connaît bien et d'autres enfants de son groupe pour qu'il grandisse avec le plus de repères possibles.

A raison d'une fois tous les quinze jours, l'infirmière organise une consultation préventive en collaboration avec le pédiatre de la Crèche. Les parents y sont les bienvenus.

Les p'tites Arsouilles c'est une équipe de puéricultrices, une psychomotricienne, une animatrice lecture; une équipe disponible, compétente, professionnelle et soucieuse du bien-être des enfants, qui se forme régulièrement afin de mieux répondre aux besoins de l'enfant.

Le Centre de la Petite Enfance, c'est aussi un endroit que vous ne quitterez pas sans humer les bonnes odeurs venant de la cuisine où les deux cuisinières mitonnent de bons petits repas sains et équilibrés.

Notre Crèche est aussi ce qu'elle est grâce au travail discret mais efficace de l'équipe d'entretien qui, chaque jour, s'efforce de rendre les lieux propres et agréables

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Responsable, Madame Marie-Christine PEETERS (Tél.: 067/348 185).

2) La Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE)

Elle se trouve dans le même bâtiment que la Crèche (tél.: 067/348 194 - fax: 067/348 123). Elle est agréée pour 12 enfants, mais plus de 18 familles bénéficient de ce service compte tenu des présences à temps partiel.

Le projet d'accueil, l'aménagement de l'espace et l'ameublement ont été étudiés et adaptés aux besoins des enfants qui ont de longues journées ou des horaires irréguliers.

La MCAE es accessible de 06h40 à 18h30. Elle accueille des enfants de +/- 3 mois à +/- 3 ans, ceux-ci évoluent à leur propre rythme; bien que les interactions entre "petits" et "grands" sont nombreuses et source de progrès.

5 puéricultrices veillent particulièrement sur tout ce petit monde.

Madame Thérèse LERAT, assistante sociale, est la Responsable de cette "petite crèche" (tél.: 067/348 194).

Comme à la Crèche, le pédiatre et l'infirmière passent régulièrement pour surveiller le bon développement des enfants.

3) Le Service d'Accueillantes d'Enfants Conventionnées

Ce service propose un accueil dit de "type familial", les enfants sont gardés au domicile de l'accueillante.

Il y a actuellement 21 accueillantes réparties dans l'entité sonégienne. Sélectionnées par les Responsables du Service, Madame Claire PAUL et Madame Christiane JAUMOTTE, elles sont agréées par l'ONE pour 3 ou 4 enfants.

Elles suivent une formation continue dans des domaines variés concernant la petite enfance.

Certaines accueillantes, sensibles aux problèmes des parents et attentives au bien-être des enfants, acceptent des gardes à horaire plus souple.

Actuellement, plus de 100 familles bénéficient de cet accueil.

Les permanences de la Responsable s'effectuent le mardi de 09h00 à 17h00 et le mercredi de 08h00 à 12h00 (tél.: 067/348 188). En dehors de ces heures, le relais est pris en charge par le Centre de la Petite Enfance dont le Service des Accueillantes fait partie.

4. Le Quinquet asbl

Situé aux 15 et 17 de la rue de Neufvilles, non loin du centre ville et des bâtiments administratifs, le Quinquet est une émanation du CPAS de Soignies.

Tél.: 067/348 000 - Fax: 067/335 112

E-mail : info@lequinquet.be

Le responsable est Mr Alain LABY.

Initié dès 1979, devenu ASBL en 1983, le Quinquet est aujourd'hui reconnu par les autorités de tutelle locales, provinciales, régionales, communautaires et européennes qui dans ce cadre lui apportent un soutien financier.

Institution à vocation socio-éducative, le Quinquet a pour objectif de tout mettre en œuvre afin de contrecarrer et/ou rompre le processus de marginalisation ou d'exclusion dont pourraient être victimes des adultes comme des enfants en donnant à ceux-ci la possibilité de participer à une série d'actions spécifiques destinées à les valoriser et à favoriser leur insertion dans la vie sociale, culturelle et professionnelle.

Outre le Responsable, l'équipe est composée de 2 travailleurs sociaux, 2 éducatrices, 2 artistes plasticiennes, 1 employée administrative, 1 technicien, 2 responsables de services et 4 ouvriers encadrants.

1) L'Entreprise de Formation par le Travail (EFT)

L'une des missions du Quinquet est de viser la formation et la réinsertion des personnes sans qualification ni expérience professionnelle.

Ces personnes peuvent être âgées de 18 à 25 ans, être bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou d'allocations de chômage. Le Quinquet ouvre également ses portes aux personnes âgées de plus de 25 ans exclues depuis plus de 3 ans du monde du travail.

Le Quinquet mène cette action de formation depuis de nombreuses années.

Agréée en tant qu'Entreprise d'Apprentissage Professionnel dès 1987, l'asbl a été reconnue comme Entreprise de Formation par le Travail (EFT) en 1996 suite à la régionalisation des matières. Son agrément vient d'être prolongé pour une nouvelle période de 3 ans par la Région Wallonne (AGR/EFT-056).

Les candidats au stage de formation peuvent choisir entre différents secteurs de formation où on retrouve l'aménagement et la restauration du bâtiment (menuiserie, peinture, plomberie-sanitaire et jardinage), la cuisine et petite restauration, les services de proximité (gestion de magasin, entretien, repassage et retouches) et l'éco-cantonnier/jardinage.

La formation dure 18 mois (max : 2.100 heures). Elle est sanctionnée par une attestation de fréquentation et peut s'accompagner d'une mise au travail dans le cadre de "l'Article 60" suite aux conventions que l'asbl a signées avec ses partenaires CPAS dont celui de Soignies.

L'action de formation doit obligatoirement s'accompagner d'une action de **formation sociale et culturelle** mais également d'une action **de mise au travail et de production**. Dans ce sens, les différents secteurs de formation de l'EFT sont amenés à produire des biens et des services au bénéfice d'une clientèle qui peut à la fois être celle de particuliers ou dépendre des pouvoirs publics.

2) Le Secteur ENFANTS (CEC)

Souvent défini comme étant le "poumon" du Quinquet, le secteur "Enfants" est né avec l'institution. Il est depuis toujours, et d'une manière unanimement reconnue, inscrit au registre des priorités et des motivations socio-éducatives de l'asbl et, tout en évoluant au gré des années, a su rester fidèle à ses postulats de départ.

Ce secteur a été reconnu en 1995 en tant que **Centre d'Expression et de Créativité (CEC)** par les instances de la Communauté Wallonie-Bruxelles (Ministère de la Culture). Il vise via son action éducative et socioculturelle tout enfant âgé de 3 à 14 ans ainsi qu'une population adulte dans le cadre d'ateliers spécifiques.

Le CEC est ouvert 45 semaines par an, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h00 à 18h30, le mercredi de 13h00 à 17h30.

Le secteur "Enfants" est également reconnu en tant que **qu'Ecole De Devoirs et Centre d'Accompagnement et d'Accueil extra scolaire**.

Enfin, le secteur "Enfants" est également reconnu en tant que **Centre de Vacances**. Ainsi, durant les congés scolaires, des stages de 5 journées (poterie, tissage, peinture, calligraphie, ...) sont organisés dont les vocations premières sont l'éveil, l'expression, la responsabilisation et la mise en autonomie de l'enfant.

Le Quinquet participe et entretient, au niveau local comme régional, un étroit réseau de partenariat (autant formel qu'informel), faisant ainsi preuve d'une volonté affirmée d'ouverture et d'efficacité.

XXXXXXXXXX

IV. GESTION EN PARTENARIAT - SERVICES

1. La Régionale Promo-Logement (AIS)

C'est une association sans but lucratif créée en partenariat avec la Commune de Soignies, les Communes et les CPAS de Braine-le-Comte, Ecaussinnes, Le Roeulx, Enghien, Silly, Brugelette et les Sociétés d'habitations sociales régionales.

Son siège social est situé à l'Hôtel de Ville de Soignies, Place Verte 32 à 7060 Soignies (tél.: 067/347 388 - fax: 067/334 722).

2. Le COSSAD

C'est une association sans but lucratif créée en 1992.

Ce service est un centre de coordination des soins et des services à domicile.

Il assure le maintien à domicile des personnes malades, handicapées, âgées ou privées d'autonomie et leur assure une meilleure qualité de la vie.

Son siège social est situé rue de Flandre 62 à 7062 Naast et son siège d'activité au Pavillon du CPAS, chaussée de Braine 47 à 7060 Soignies. (tél.: 067/340 195).

3. L'Association Régionale de Soins Palliatifs "RELIANCE"

"Reliance" est une association sans but lucratif créée en partenariat avec des hôpitaux, des institutions d'hébergement, des coordinations de services et de soins à domicile, des organisations d'aide aux familles et aux patients, des groupements de médecins généralistes et d'autres prestataires de soins, de la région.

Son siège social est établi rue des Viaducs 137 à 7020 NIMY (tél.: 065/36 57 37)

4. L'Action en Milieu Ouvert "J 4"

C'est une association sans but lucratif créée en partenariat avec les Communes et les CPAS de Braine-Le-Comte, Ecaussinnes, Le Roeulx et Soignies, ainsi que les institutions du monde associatif issu du secteur jeunesse.

Son siège social est établi rue de la Station 114 à 7090 Braine-Le-Comte

(tél.: 067/670 603 - fax: 067/560 941)

e-mail: amo.j4@skynet.be - site internet: www.amoj4.be

L'association a pour activité l'aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. L'aide préventive comporte nécessairement l'aide individuelle, l'action communautaire et l'action collective.

L'association a le souci de développer son action en s'appuyant sur un travail de réseau avec d'autres partenaires institutionnels.

V. GESTION EN PARTENARIAT - ETABLISSEMENTS

1. Le Centre Hospitalier Régional de la Haute Senne

C'est une association régie par le chapitre 12 de la loi organique des C.P.A.S. créée en partenariat avec les Mutualités Chrétiennes du Centre et l'Administration Communale de Soignies.

Le siège social se situe au boulevard Roosevelt 17 à 7060 Soignies
(tél.: 067/348.411 - fax: 067/348 797) - site internet: www.chrhautesenne.be.

L'association réalise son objet social au profit de la population, sans distinction aucune, notamment d'opinions philosophiques, religieuses, politiques ou idéologiques et quels que soient son niveau de revenus, ses conditions d'assurabilité, et son origine.

L'association gère depuis le 1^{er} janvier 1996 le Centre Hospitalier Régional de la Haute Senne qui est issu de la fusion du Centre Hospitalier Le Tilleriau du C.P.A.S. de Soignies et du Centre Hospitalier de Soignies et de Braine-le-Comte des Mutualités Chrétiennes du Centre.

Le Président du Conseil d'Administration est Monsieur Jean-Luc THOMAS. Les deux directeurs généraux sont Messieurs Pierre TEMPELS et Francis NAVAUX.

Il a deux sites d'exploitation:

- le site Le Tilleriau est situé chaussée de Braine, 49 à Soignies
(tél : 067/348.411 - fax : 067/348.787).
- le site Saint-Vincent est situé boulevard Roosevelt, 17 à Soignies
(tél : 067/348.411 - fax : 067/348.797).

Il a également deux Polycliniques:

- l'une située rue Scandiano 4 à 1480 Tubize
(tél. 02/355.07.57).
- l'autre, le Centre Médical Brainois, est située rue de la Station 103 à 7090 Braine-Le-Comte (tél. 067/553.661).

2. La Maisonnée

C'est une association sans but lucratif créée en partenariat avec le Centre de Santé Mentale de Soignies, la Ligue des Familles, section de Soignies, Vie Féminine et un Groupe d'indépendants.

Son siège social est établi rue de l'Ecole Moderne 43 à 7060 Soignies (tél. provisoire : 067/33.10.68 - fax: 067/331 386).

L'association a pour objet la prévention des troubles affectifs liés à la relation précoce parents ou adultes responsables d'une part et enfants d'autre part.

A cet effet, elle gère un lieu d'accueil et de rencontre pour des enfants de 0 à 3 ans en présence d'une personne de leur entourage afin que les enfants trouvent d'autres enfants et d'autres adultes avec qui jouer et communiquer, et afin que les parents rencontrent d'autres parents avec qui échanger.

De cette façon, l'enfant apprend en sécurité et en douceur à se séparer de l'adulte qui l'accompagne.

3. Centre d'Accompagnement de la Personne Handicapée **"La Tarentelle"**

C'est une association sans but lucratif en partenariat avec diverses personnes. Son siège social est chaussée de Braine 96 à 7060 Soignies (tél. et fax: 067/330 709) - site internet: www.latarentelle.be.

Ce centre propose toute une palette de services à l'attention des jeunes polyhandicapés et de leur famille.

Accueil de jour au Centre

Le Centre est agréé pour accueillir 12 enfants de 0 à 10 ans Infirmes Moteurs Cérébraux ou Polyhandicapés:

- activités adaptées au développement sensori-moteur et cognitif de chaque enfant
- sortie mensuelle pour tous les enfants: parc, espace sensoriel, manège, cirque, ...
- séances de kiné chaque jour selon la prescription médicale
- séances logopédiques une fois par semaine
- repas chaud à midi
- transport à la demande
- bilan d'évaluation et projet d'accompagnement individualisé
- examen médical trimestriel

Services extérieurs d'aide aux parents

Ce Service s'adresse aux enfants et jeunes de 0 à 18 ans, polyhandicapés ou IMC dans un rayon de 20km autour de Soignies.

Il propose diverses solutions "à la carte" adaptées aux besoins spécifiques des parents:

- garde à domicile de dépannage jusque 23h
- soutien à l'intégration en milieu scolaire ou de loisirs (plaines de jeux, stages sportif et culturels)
- week-ends répit (4 par an; au centre)
- accueil temporaire au centre pour les enfants de 0 à 10 ans (par exemple durant les congés scolaires)
- séjours résidentiels (2 par an; mer, forêt, ferme pédagogique ...)
- accompagnement des parents chez les médecins spécialistes
- informations sur les thérapies, le matériel, les services existants
- aide aux démarches administratives.

x x x x x x x x x x

**"Toute personne a droit à l'aide sociale.
Celle-ci a pour but de permettre à chacun
de mener une vie conforme à la dignité humaine.
Il est créé des centres publics d'action sociale qui,
dans les conditions déterminées par la présente loi,
ont pour mission d'assurer cette aide"**

**Loi organique des CPAS
du 8 juillet 1976, article 1.**



Administration Centrale
Rue du Lombard 4 – 7060 Soignies
tél.: 067/348 111
fax: 067/348 123
e-mail: direction@cpas-soignies.be